

**COMPTE RENDU DELIBERATIF FINAL
DU CONSEIL CONSULTATIF CITOYEN
AVIS PRÉSENTÉ À MONSIEUR LE MAIRE ET À SON CONSEIL MUNICIPAL
le mardi 12 Juin 2012
SAISINE :**

Sujet : Le développement de notre cité préfectorale, qui est une ville essentiellement administrative, est entravé par:

- Sa situation géographique à l'écart des grands axes de circulation, et une solution de désenclavement qui tarde à venir,
- Les réformes de la fonction publique qui visent, notamment, à réduire le nombre de fonctionnaires,
- Le poids de la dette, qui malgré une baisse sensible générée par la gestion économe de ces dernières années, freine notre essor.

Digne les bains est la Préfecture du département, mais joue aussi le rôle très important de bourg centre pour les vallées environnantes et tout un territoire qu'elle irrigue et dont elle est le poumon.

L'État, acteur principal de l'aménagement du territoire, a mis en place dans certains secteurs, des compensations (comme dans la vallée de l'Ubaye) avec des «contrats de redynamisation. ».

La ville de Digne pourrait solliciter l'État pour bénéficier de ce type de dispositions. En considérant l'hypothèse de cette démarche, le CCC pourrait réfléchir aux types de compensations les plus pertinentes pour le développement de notre ville.

- L'implantation, à Digne, d'autres services déconcentrés de l'État
- La mise en place d'un contrat du type de celui de la vallée de l'Ubaye
- et/ou autres...

Les membres du Conseil Consultatif Citoyen admettent la situation de la commune de Digne, telle qu'exposée dans le texte de la saisine. La ville n'est pas perçue comme étant en phase de développement. Comment relancer le dynamisme de notre ville ?

Analyse des grandes options du potentiel de la ville:

Points forts: Petite ville administrative agréable, préfecture du département, où il fait bon vivre, un environnement de qualité (air, nature et environnement de manière générale, climat très favorable) présence de bains thermaux, de la réserve géologique, un patrimoine historique et architectural mieux valorisé ces dernières années, de nombreux équipements culturels et sportifs, en situation de bourg centre par rapport aux vallées environnantes...

Points faibles: Petite ville en territoire rural, mal desservie, zone de moyenne montagne, à faible densité de population, absence d'industrie, quelques TPE et PME, une solution de désenclavement qui tarde à se mettre en place (à ce jour aucun projet n'a été retenu) une population en légère diminution (alors que le nombre d'habitants augmente globalement sur le département) un « turn over » important pour les commerces en centre ville, des impôts locaux élevés, l'endettement de la ville qui réduit les marges de manœuvre. L'extension de la zone urbanisée qui alourdit les charges de fonctionnement, notamment

les charges de réseaux (112 km² le double par rapport Manosque). Par ailleurs, on observe la diminution de l'offre médicale privée...

Ce constat est sensiblement identique à ceux qui ont pu être dressés, par de précédents groupes de travail, lors de précédentes saisines ou auto- saisines.

Commentaires: La ville ainsi que les territoires environnants sont peu attractifs pour les entreprises. La situation d'enclavement contribue à générer des coûts de production plus importants, contrairement à Manosque et au val de Durance, qui bénéficient d'un trafic plus important vers les Alpes, de la présence de l'autoroute et du réseau ferré.

Les efforts produits ces dernières années, en matière de promotion touristique afin de valoriser les atouts environnementaux et climatiques, concernant les thermes, les sites naturels exceptionnels (réserve géologique...) ont eu un impact insuffisant, de même que la valorisation des productions agricoles, par des appellations et des labels...

La suggestion d'accueillir des résidences pour personnes âgées, déjà proposée précédemment, semble intéressante, de même que tout ce qui concerne la gérontologie, ou l'exploitation de notre potentiel climatique et environnemental favorable. Il semble pourtant, d'après certaines études et statistiques, que la région de Digne-les-Bains soit surdotée en maisons de retraite. Ces mêmes études orientent vers le développement d'offres de services aux personnes âgées qui sembleraient plus porteuses. Nous pourrions nous orienter vers d'autres types d'établissements, en résidence libre (type Sénioriales) ou des structures d'habitats partagés (type maison Babayaga)

Pour ce qui concerne le statut de « ville-préfecture », bien que l'on rencontre de grandes difficultés pour obtenir des chiffres, la révision générale des politiques publiques et la politique conduite par l'état en matière de fonction publique semble avoir contribué à réduire le nombre de fonctionnaires d'Etat en poste dans le département et plus particulièrement à Digne- les- Bains.

Il en est de même pour les grandes entreprises para- publiques (ex: EDF, ERDF, GDF, GRDF...) et les emplois des compagnies consulaires, qui restructurent et régionalisent leur fonctionnement.

Malheureusement pour l'économie locale, cette régionalisation draine les postes vers les gros départements côtiers (zones qui connaissent déjà une forte densité de population), elle contribue en les accentuant, aux difficultés rencontrées par Digne- les- Bains et la zone est et sud-est de notre département.

La situation de bourg centre permet d'examiner la question de l'aménagement du territoire. Le Pays Dignois regroupe de nombreux villages, un habitat dispersé en zone rurale de montagne. Si l'on considère le projet d'intercommunalité, tel qu'il se présente aujourd'hui, il regroupe des petites communes sur un vaste territoire peu peuplé et très accidenté. Il semble difficile de voir dans ce regroupement une source de richesses ou de synergie. Tout au plus, il permettra une économie d'échelle et la mise en commun de certains équipements.

Pour alimenter ce vaste territoire à faible densité de population, il est nécessaire que la ville de Digne- les -Bains puisse conserver son importance, sa vitalité et les services dont ce territoire, morcelé et difficile à desservir (voir la géomorphologie) a besoin pour maintenir les populations agricoles et rurales. Elle a besoin de conserver les services

publics et services au public.

Examen des suggestions de la saisine.

- L'implantation d'autres services déconcentrés de l'Etat:

Bien que paraissant à contre-courant de la tendance actuelle, le fait de délocaliser des services administratifs, sur la commune de Digne-les-Bains, semble à retenir, dans un objectif d'aménagement du territoire et pour lutter contre la désertification de la zone est, sud-est de notre département. Ce pourrait être des services à vocation spécifique, ou même un établissement pénitentiaire à vocation de soins.

- Activités autour de l'économie sociale et solidaire:

La ville semble déjà correctement dotée, il faudrait explorer les besoins spécifiques en provenance des populations vieillissantes.

- Développement du pôle formation :

Compte tenu de la tendance actuelle, il nous apparaît important de veiller à maintenir l'existant. Si une extension était possible, pourraient être envisagées des formations professionnelles aux métiers du sport, en collaboration, ou en complément du CREPS d'Aix- en- Provence ainsi que dans le domaine médico social.

- Développer une technopole autour du tourisme.

Ce type de structure correspondrait bien aux spécificités de notre région. Elle pourrait être envisagée à l'échelle du département.

Propositions du groupe de travail :

Autour du développement du tourisme :

Il est nécessaire de compléter et de diversifier l'attrait touristique de la ville de Digne- les-Bains en travaillant sur les offres:

- Activités de pleine nature :

Escalade (recenser les sites à aménager: ex : Courbons)

Randonnées à pied, à vélo, à cheval. Organiser, avec les associations, des manifestations annuelles, (par exemple: proposer des circuits de course d'orientation, créer des étapes rando / découverte autour du territoire dignois avec accueil/refuge dans des structures locales de type Gîte de France/Clé vacances).

Parapente: développer les sites et communiquer sur leur existence.

- Tourisme culturel :

La ville possède déjà des atouts avec ses cathédrales, la crypte, le musée, la réserve géologique, la maison d'A David-Neel. Augmenter et compléter cette offre par la création d'un éco-musée et d'un spectacle d'été sur le thème de l'histoire de Digne... (spectacle de type 'live story').

Proposer des rallyes au sein de la ville (culturels / éducatifs) pour les enfants et les touristes en visite avec un cadeau à l'arrivée et pourquoi pas un classement annuel sur internet.

- Vente des produits locaux :

Développer les établissements de vente directe de produits locaux à prix corrects. Dans la ville de Digne les bains, en aménageant une friche industrielle, en travaillant avec la chambre d'agriculture pour commercialiser, des matières premières en produits frais, des produits transformés, et en faisant une place aux produits de l'atelier de découpe de l'abattoir. Cette structure pourrait fonctionner toute l'année en centre ville où les commerces d'alimentation sont rares.

- Économie sociale et solidaire: gérontologie

Si le Pays Dignois est correctement doté en établissements par rapport à la population locale, développer l'offre en la diversifiant par des structures en hébergement libre de type « Sénioriales », ou habitats partagés de type « maison Babayaga », en ouvrant cette offre au niveau régional et en veillant à ce que les tarifs soient moins prohibitifs que dans les départements côtiers.

Et pourquoi pas un pôle expérimental pour l'hébergement des personnes âgées à Digne ?

- Mesures en rapport avec l'aménagement du territoire:

Compte tenu des évolutions de ces dernières années, de sa situation de bourg centre, et en l'absence de solution de désenclavement, la ville de Digne-les-Bains se trouve pénalisée et doit demander des compensations. Par exemple:

- à être classée en zone de revitalisation rurale (ZRR)
- à bénéficier du Fonds National d'Aménagement Du Territoire (FNADT), ou de l'aide à Finalité Régionale (AFR ou PAT) (par ex: pour le pôle expérimental habitat des personnes âgées)
- des crédits FISAC pour le commerce en centre ancien.
- crédits FEADER pour les micro entreprises;

Certains de ces projets pourraient être portés par l'intercommunalité.

Pour générer de l'activité et pour réaliser ces projets, il faut être attractif , susciter de l'intérêt et communiquer sur notre offre et notre potentiel. Il est nécessaire:

- de démarcher auprès des porteurs de projets privés, (par exemple des Sénioriales) en valorisant des conditions d'accueil favorables pour leur installation.
- de se tourner vers le Préfet, représentant de l'Etat, afin d'obtenir des conditions favorables au développement de projets, dans le cadre de l'aménagement du territoire, mais aussi vers l'intercommunalité, et le département.

La ville de Digne-les-Bains doit préparer des dossiers afin de rencontrer et de négocier avec ses partenaires potentiels. Elle doit communiquer, encore et encore sur ses atouts, vers sa propre population et vers l'extérieur.